



Schifflange, le 18 novembre 2024

Au collège des bourgmestre et échevins
de la Commune de Schifflange

B.P. 11

L-3801 SCHIFFLANGE

Objet : Motion déli gréng Schëffleng à porter à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal du 22 novembre 2024

Monsieur le Bourgmestre,

Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous nous permettons de demander au collège des bourgmestre et échevins de bien vouloir porter à l'ordre du jour du conseil communal en date du 22 novembre 2024 la motion concernant la participation citoyenne.

Christiane Biewer
Conseillère déli gréng

Albert Kalmes
Conseiller déli gréng



MOTION : LA PARTICIPATION CITOYENNE

Déposée par les représentants *déli gréng Schiffleng* au Conseil communal de Schifflange à la date du 15 novembre 2024

- Considérant que la déclaration échevinale insiste sur la participation citoyenne large, dynamique et inclusive ;
- Considérant que la déclaration échevinale mentionne de façon explicite *le maintien du principe de la participation citoyenne et invite les citoyens intéressés à s'impliquer dans le processus de décision (1)* ;
- Considérant que la participation citoyenne constitue un moyen d'augmenter de façon durable la confiance dans la politique communale et l'acceptation des décisions politiques ;
- Considérant que la participation citoyenne est un moyen pour éviter le désenchantement politique ;
- Considérant que la participation citoyenne augmente l'identification avec la commune et les projets de la commune ;
- Considérant que les citoyens identifient souvent des problèmes mais également des solutions concernant leur quartier ;
- Considérant que les citoyens en déduisent des propositions de projets basés sur des critères prédéfinis, clairs et compréhensibles ;
- Considérant que tous les citoyens ont la possibilité de s'investir dans le processus participatif ;
- Considérant que la participation citoyenne promeut le vivre-ensemble ;
- Considérant que les citoyens peuvent s'impliquer en votant pour les projets éligibles émanant de leurs propositions ;
- Considérant qu'il existe des exemples de bonne pratique aussi bien dans des communes du Luxembourg que dans des communes ou villes d'autres pays européens (2) ;

Le Conseil communal de Schifflange invite le Collège échevinal

- De mettre en place un processus participatif qui permet aux citoyens de s'investir pour leur commune en proposant des projets concrets et en décidant par vote sur les projets à réaliser.
- À prévoir un budget spécifique de 100 000 € dédié à cet effet ; 20 % pour l'exercice budgétaire 2025 afin de mettre en place le processus et 80 % pour l'exercice budgétaire 2026 afin de réaliser les projets retenus.
- À prévoir des budgets récurrents pour les exercices budgétaires au-delà de 2026.

(1) Déclaration échevinale LSAP-CSV pour les années 2023-2029

(2) Links : <https://differdange.lu/budget-participatif/>

https://www.dudelange.lu/?s=budget+participatif&post_type%5B%5D=post&post_type%5B%5D=page&post_type%5B%5D=avis&post_type%5B%5D=publication&post_type%5B%5D=presse&post_type%5B%5D=evenement&search_limit_to_post_titles=0&fs=1

<https://www.wort.lu/luxemburg/sueden/wie-die-buerger-in-roeser-100.000-euro-einsetzen/16764340.html>

<https://partizipation.at/wp-content/uploads/2022/04/kleine-arbeitshilfe-burgerbudget-ald-2020-12-28-1.pdf>